

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Technique Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G23 Gestion et organisation 2			
Code	SORH3B23	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Alain HUGE (alain.huge@helha.be) Luc DOCHY (luc.dochy@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE vise à approfondir les connaissances en gestion des organisations et la connaissance des interactions entre le département RH et les autres départements de l'entreprise, en focalisant, notamment, sur les liens entre la gestion de la qualité et la GRH.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

2.1 Analyser les contextes sociopolitique, économique et technique influençant le fonctionnement des organisations

Acquis d'apprentissage visés

Cfr. fiches AA

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SORH3B23MANAG Management qualité 30 h / 3 C

SORH3B23ORGA2 Gestion des organisations marchandes et non marchandes 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH3B23MANAG Management qualité 30

SORH3B23ORGA2 Gestion des organisations marchandes et non marchandes 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Seconde session (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Technique Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Management qualité			
Code	23_SORH3B23MANAG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Alain HUGE (alain.huge@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'interroge sur la notion de qualité (amélioration continue, normes et conditions de réalisation, résolution de problème, etc.).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant devra :

- être capable d'identifier les points d'ancrage de la démarche qualité dans toutes les facettes des Ressources Humaines afin de réaliser une amélioration continue
- être capable d'identifier et formaliser la qualité sous toutes ses formes dans le respect de normalisations
- être capable d'appliquer le fonctionnement de la qualité dans la résolution de problèmes, l'évaluation, l'audit
- être capable de communiquer avec qualité

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Fonctionnement d'un département RH
- Démarche qualité au sein d'un département RH

Démarches d'apprentissage

- Participation active lors des cours, feedback permanent, travaux (non cotés) de mise en application de la théorie.
- Cours magistral basé sur le fonctionnement d'un département RH soucieux de formaliser et d'appliquer la qualité dans tous les domaines de fonctionnement.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Feedback permanent et contrôle continu des acquis

Ouvrages de référence

- Guide pratique du formateur : Didier Noyé – Jacques Piveteau Editions : INSEP Consulting
- Le crime de l'orateur : Fabian Delahaut Editions : de boeck
- Devenez Manager Coach! Laurent Caudron Editions d'Organisation
- Guide de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : Françoise Kerlan Editions d'Organisation
- Développer la compétence des professionnels : Guy Le Boterf Editions d'Organisation

Supports

- Power Point de présentation
- Copie des slides (avec les commentaires) remise aux élèves à la fin de chaque parties de cours accessibles dans l'intranet

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit (100%) :

* questions à choix multiples

- Réponse exacte = +1 (ou multiple)

- Pas de réponse exacte = 0

* définitions : points répartis sur les notions fondamentales de la notion étudiée

* cas de restitution sous forme de résolution de problème : les points tiennent compte de l'utilisation des différents outils vus au cours, de leur enchaînement et la garantie d'un résultat acceptable.

Seconde session Q 3 : examen oral (100%)

* 1 définition : 15%

* 1 question de compréhension : 15%

* 1 cas de restitution : 70%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exo	100

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Technique Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion des organisations marchandes et non marchandes			
Code	23_SORH3B23ORGA2	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc DOCHY (luc.dochy@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours s'appuie sur les connaissances acquises en gestion pendant les deux premières années, en particulier le cours de gestion des organisations de 1e.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours s'inscrit particulièrement dans la première capacité de la 2e compétence du référentiel défini par la CGHE : Analyser les contextes sociopolitique, économique et technique influençant le fonctionnement des organisations.

A l'issue du cours, les étudiants seront capables de :

- prendre conscience de différents types de gestion qui ont cours dans les organisations aujourd'hui.
- situer une entreprise/une organisation dans un contexte plus large, en identifiant les théories ou conceptions de la gestion qui servent de référence.
- développer leur sens critique et mieux comprendre la gestion des organisations.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thèmes proposés sont renouvelés chaque année et proposés par l'enseignant au premier cours.

Démarches d'apprentissage

Le cours est conçu comme une démarche globale où les étudiants sont invités à prendre une part active dans l'acquisition des compétences visées. Par groupe, ils choisissent un thème qu'ils approfondissent et présentent à l'ensemble du groupe. Chaque présentation fait l'objet d'un débat où l'expérience de stages des étudiants est valorisée.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est à la disposition des étudiants pour les aider, les conseiller ou les relancer dans leur travail de recherche.

Ouvrages de référence

/

Supports

/

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

50 % pour le travail de groupe, y compris la présentation et l'animation du débat. La présence effective des étudiants aux diverses séances est aussi valorisée dans cette partie de la note.

50 % pour l'examen oral portant sur les présentations des autres groupes.

Q 3

Travail (50 %) et examen oral (50 %)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	50			Trv	50
Période d'évaluation	Exo	50			Exo	50

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).